RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI "de la Cour des Demoiselles"

Capital social : 55 000 €
Siège social : 44 Rue Valentine Régnier - 51700 BASLIEUX SOUS CHÂTILLON
RCS REIMS 484 609 557

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à neuf heures, les associées de la SCI "de la Cour des Demoiselles" se sont réunies au siège de la société, sur convocation de la gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Apports.
- Augmentation de capital social.
- Répartition du capital.
- Répartition des résultats.
- Modifications statutaires et lecture des statuts.
- Formalités.

Sont présents

- Madame Annie BERTRAND, détenant :
 - la pleine propriété de 5 302 parts
 - *l'usufruit de 196 parts*
- Madame Daphné RIVAL née LEPAROUX, détenant :
 - la pleine propriété de..... 1 part
 - la nue-propriété de 98 parts
- Madame Suzie COLLEMICHE née LEPAROUX, détenant :
 - la pleine propriété de..... 1 part
 - la nue-propriété de 98 parts

.....

Sur un total de 5 500 parts

Il est rappelé que, conformément à l'article 19 I a des statuts de la SCI "de la Cour des Demoiselles", le droit de vote concernant les décisions prises par cette présente assemblée générale extraordinaire appartient aux nues-propriétaires.

Madame Annie BERTRAND préside cette assemblée. Celle-ci est déclarée valablement constituée et peut délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution - Apports

L'assemblée générale prend acte que Madame Annie BERTRAND fait à la SCI "de la Cour des Demoiselles" apport de la somme suivante :

- apport en numéraire de son compte courant à hauteur de deux cent mille euros... 200 000 €

Total des apports 200 000 €

Ces apports sont faits sous les charges ordinaires et de droit en pareille matière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Augmentation de capital social

Préalablement les associées conviennent d'une valeur vénale de la part sociale arrêtée à quarante-neuf euros (49 €).

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, qui s'élève actuellement à cinquante-cinq mille euros (55 000 €), d'une somme de quarante mille huit cent vingt euros (40 820 €) et de le porter ainsi à quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt euros (95 820€), par la création de 4 082 parts sociales nouvelles, entièrement libérées, par l'incorporation au capital social du compte courant d'associée de Madame Annie Bertrand, à compter du 16 juin 2025.

En conséquence, il sera créé 4 082 parts sociales numérotées de 5 501 à 9 582 inclus, représentatives d'apports de numéraire attribuées à Madame Annie Bertrand.

La présente augmentation de capital modifiant la répartition des droits entre les associées, ces dernières décident de créer une prime d'émission de trente-neuf euros (39 €) par part nouvellement créée, soit une prime d'émission globale de cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit euros (159 198 €). Cette prime d'émission sera inscrite dès ce jour dans un compte de "prime d'émission" figurant au passif du bilan social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Répartition du capital

L'assemblée générale prend acte, suite à l'augmentation de capital susmentionnée qui vient de se réaliser, que la répartition du capital entre les associées est désormais la suivante :

- **Madame Annie BERTRAND** :
 - l'usufruit de 196 parts numérotées de 1 à 196, représentatives d'apport de numéraire.
 - la pleine propriété de 2 parts numérotées de 197 à 198, représentatives d'apport de numéraire.
 - la pleine propriété de 5 300 parts numérotées de 201 à 5 500, représentatives d'apport de numéraire (AGE du 15 décembre 2009).
 - la pleine propriété de 4 082 parts numérotées de 5 501 à 9 582, représentatives d'apports de numéraire (AGE du 16 juin 2025).
- **Madame Daphné RIVAL née LEPAROUX** à concurrence de:
 - la nue-propriété de 98 parts numérotées de 1 à 98, représentatives d'apport de numéraire (reçues de Madame Annie BERTRAND par donation du 18 octobre 2005).
 - la pleine propriété de 1 part numérotée 199, représentative d'apport de numéraire.
- **Madame Suzie COLLEMICHE née LEPAROUX** à concurrence de:
 - la nue-propriété de 98 parts numérotées de 99 à 198, représentatives d'apport de numéraire (reçues de Madame Annie BERTRAND par donation du 18 octobre 2005).
 - la pleine propriété de 1 part numérotée 200, représentative d'apport de numéraire."

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AB

SL

Quatrième résolution - Répartition des résultats

L'assemblée générale décide, d'une part, que la répartition du résultat continuera de se faire au prorata du capital détenu par les associées, et ce jusqu'à ce qu'une décision collective des associées en décide autrement.

D'autre part, en cas de démembrement de la propriété de parts de la société, les associées décident ce qui suit :

En cas de distribution de réserves, l'usufruitier sera attributaire des réserves ainsi mises en distribution, en vertu de son droit de quasi-usufruit, à charge de restitution au nu-propriétaire à l'extinction de son usufruit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution - Modifications statutaires et lecture des statuts

L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour des articles des statuts de la société modifiés par les résolutions précédentes.

Article 7 - CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Nouvelle mention

"Le capital social, initialement de 2 000 €, a été fixé à cinquante-cinq mille euros (55 000 €) suite à l'augmentation de capital décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009.
Désormais, le capital social est fixé à quatre vingt quinze mille huit cent vingt euros (95 820 €) suite à l'augmentation de capital (AGE du 16 juin 2025).
Il est divisé en neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux (9 582) PARTS d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 €), portant les numéros 1 à 9 582, qui sont attribuées aux associées en proportion de leurs apports nets et suite aux différents mouvements de parts sociales, à savoir :

- **Madame Annie BERTRAND**:
 - l'usufruit de 196 parts numérotées de 1 à 196, représentatives d'apport de numéraire.
 - la pleine propriété de 2 parts numérotées de 197 à 198, représentatives d'apport de numéraire.
 - la pleine propriété de 5 300 parts numérotées de 201 à 5 500, représentatives d'apport de numéraire (AGE du 15 décembre 2009).
 - la pleine propriété de 4 082 parts numérotées de 5 501 à 9 582, représentatives d'apports de numéraire (AGE du 16 juin 2025).
- **Madame Daphné RIVAL née LEPAROUX**:
 - la nue-propriété de 98 parts numérotées de 1 à 98, représentatives d'apport de numéraire (reçues de Madame Annie BERTRAND par donation du 18 octobre 2005).
 - la pleine propriété de 1 part numérotée 199, représentative d'apport de numéraire.
- **Madame Suzie COLLEMICHE née LEPAROUX**:
 - la nue-propriété de 98 parts numérotées de 99 à 196, représentatives d'apport de numéraire (reçues de Madame Annie BERTRAND par donation du 18 octobre 2005).
 - la pleine propriété de 1 part numérotée 200, représentative d'apport de numéraire."

Après lecture des statuts mis à jour, suite aux différentes modifications indiquées ci-dessus, l'assemblée générale adopte les statuts modifiés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AB

[redacted]

Septième résolution - Formalités

L'assemblée générale charge la gérance d'accomplir ou de faire accomplir l'ensemble des formalités légales et réglementaires, notamment :

- L'enregistrement des présentes.
- La publication dans un journal d'annonces légales des modifications intervenues.
- L'inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.
- La modification du tampon de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à BASLIEUX SOUS CHÂTILLON, le 16 juin 2025

Madame Annie BERTRAN [redacted]

[redacted]

Madame Daphné RIVAL née LEPAROUX *

Lu e[redacted]

Madame Suzie COLLEMICHE née LEPAROUX *

[redacted] et approuvé

[redacted]

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
MARNE
Le 05/08/2025 Dossier 2025 00034926, référence [redacted] A 02071
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

* Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"